

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2022

oOo

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
(FACECO) EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA GUERRE EN UKRAINE

oOo

RAPPORT

Afin de venir en aide aux victimes de la guerre en Ukraine, la Municipalité souhaite verser une subvention exceptionnelle de 20 000 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

Il est demandé au Conseil Municipal de décider ce versement.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA GUERRE EN UKRAINE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de venir en aide aux victimes de la guerre en Ukraine ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}.- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 20 000 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en faveur des victimes de la guerre en Ukraine.

ARTICLE 2.- Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget au compte 6748.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire